Qui paye les pots cassés de la crise économique et financière aujourd'hui? Celles et ceux qui ne l'ont pas causée: les travailleur·euse·s, les demandeur·euse·s d'emploi, et surtout les jeunes! Les mesures d'austérité nous touchent particulièrement: SIP plus long qu'avant, contrôles renforcés, allocations d'insertion limitées,… mais à côté de ça, il n'y a pas de propositions concrètes pour la création de nouveaux emplois ni pour lutter contre le chômage structurel!

Chez les **Jeunes CSC**, on en a marre de cette situation! Que les responsables payent mais pas les autres! Que les épaules les plus larges supportent les charges les plus lourdes! En s'enfermant dans les mesures d'austérité, on condamne les jeunes à un AVENIR BOUCHÉ COMME JAMAIS! Toi aussi, cette situation t'énerve? Tu veux agir et dénoncer cette situation? Rejoins-nous! C'est en se battant ensemble que nous pouvons faire changer les choses!

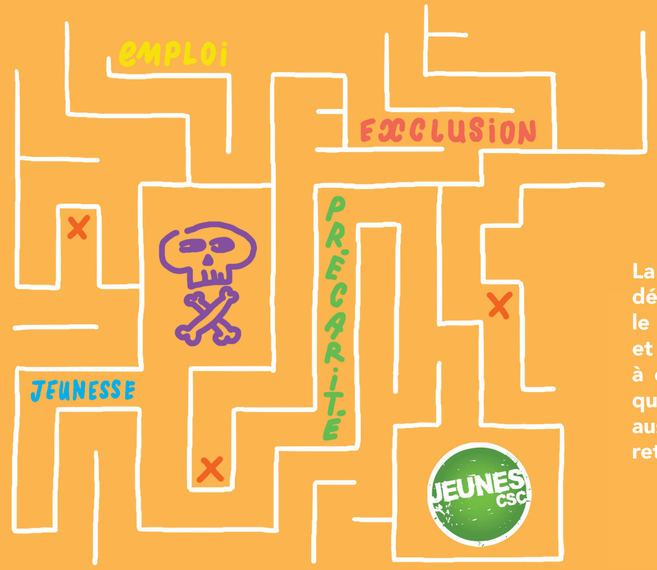

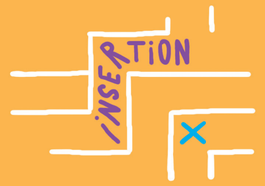

Toutes les infos nécessaires sur:
www.jeunes-csc.be

Il est possible de devenir membre Enter. À la CSC, c'est **GRATUIT** pour les jeunes étudiant·e·s, apprenti·e·s ou demandeur·euse·s d'emploi non indemnisés via la page d'accueil de notre site, en cliquant sur le bouton «Affilie-toi».

La CSC peut t'aider GRATUITEMENT à préparer et venir te défendre lors des entretiens d'évaluation du SIP. Remplis le formulaire de l'ONEM «C1/36» joint à cette brochure et mets-le dans une boîte aux lettres CSC. N'hésite pas à contacter la·le permanent·e jeunes de ta région pour qu'elle·il puisse t'aider dans ces démarches. Tu peux aussi nous envoyer un mail à info@jeunes-csc.be ou nous retrouver sur notre page Facebook !

DES QUESTIONS? + D'INFOS? CHECKE-NOUS!

SITES UTILES

www.jeunes-csc.be
www.csc-interim.be
www.lacsc.be

www.famiwal.be
www.famifed.be
www.mc.be
www.leforem.be

www.actiris.be
www.vdab.be
www.onem.be

Hainaut Occidental
Avenue des Etats-Unis, 10/1
7500 Tournai - 0472 80 22 04
hainautoccidental@jeunes-csc.be

Luxembourg
Rue Pietro Ferrero, 1
6700 Arlon - 063 24 47 37
luxembourg@jeunes-csc.be

Mons - La Louvière
Rue Claude De Bettignies, 10/12
7000 Mons - 065 37 25 59
monslalouviere@jeunes-csc.be

Bruxelles
Rue Plétinckx, 19
1000 Bruxelles - 0494 36 02 19
bruxelles@jeunes-csc.be

Namur – Dinant
Chaussée de Louvain, 510
5004 Bouge - 0486 82 54 94
namur@jeunes-csc.be

Charleroi - Sambre et Meuse
Rue Prunieau, 5
6000 Charleroi - 071 23 09 88
ou 071 23 09 83
charleroi@jeunes-csc.be

Brabant Wallon
Rue des Canonniers, 14
1400 Nivelles - 067 88 47 71
brabantwallon@jeunes-csc.be

Liège-Verviers-Ostbelgien
Boulevard Saucy, 10
4020 Liège - 0473 53 14 99
liege@jeunes-csc.be
Pont Léopold, 4-6
4800 Verviers - 087 85 99 43
verviers@jeunes-csc.be

Secrétariat national
Chaussée de Haecht, 579
1030 Bruxelles 02 244 32 19
info@jeunes-csc.be

LE STAGE D'INSERTION PROFESSIONNELLE!

SIP pas si compliqué ☻ !

www.jeunes-csc.be
www.csc-interim.be
info@jeunes-csc.be

Éditrice responsable: Jeanne Maillart - septembre 2019
Chaussée de Haecht, 579 1030 Bruxelles - 02/244.32.19

Fini les études, tu es inscrit·e chez Actiris ou au Forem? Nickel! Ta période de *S*tage d'*I*nsertion *P*rofessionnelle (*SIP*) a commencé!
Dans ce prospectus, retrouve toutes les infos afin de garder tes droits!

LE SIP, EN GROS

Le stage d'insertion professionnelle (SIP) dure un an pendant lequel ta recherche d'emploi est contrôlée 2 fois. En Wallonie, le Forem évalue ton comportement de recherche d'emploi au cours du 5ème et du 10ème mois. À Bruxelles, c'est Actiris qui assure ce contrôle au 5ème et 9ème mois. Si les 2 évaluations sont positives, tu bénéficieras des allocations de chômage sur base de tes études (=allocations d'insertion) à la fin de ton SIP. Les 2 évaluations positives ne doivent pas forcément être consécutives. Si les 2 évaluations ne sont pas positives, ton SIP sera prolongé.

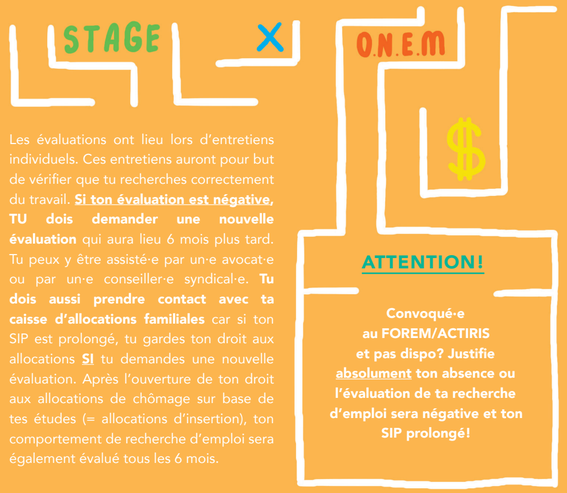

Les évaluations ont lieu lors d'entretiens individuels. Ces entretiens auront pour but de vérifier que tu recherches correctement du travail. **Si ton évaluation est négative, TU dois demander une nouvelle évaluation** qui aura lieu 6 mois plus tard. Tu peux y être assisté·e par un·e avocat·e ou par un·e conseiller·e syndical·e. **Tu dois aussi prendre contact avec ta caisse d'allocations familiales** car si ton SIP est prolongé, tu gardes ton droit aux allocations **SI** tu demandes une nouvelle évaluation. Après l'ouverture de ton droit aux allocations de chômage sur base de tes études (= allocations d'insertion), ton comportement de recherche d'emploi sera également évalué tous les 6 mois.

TOUT LE MONDE EST CONVOQUÉ·E?

Presque, sauf quelques exceptions.
Tu ne seras pas convoqué·e à l'entretien d'évaluation si:
> Tu es en stage (autorisé par l'ONEM) à l'étranger.
> Tu prépares une activité indépendante.
> Tu travailles comme indépendant·e.
> Tu travailles (CDI, CDD, intérim, …).
> Tu es enceinte et dans la période d'interdiction de travailler.
> Tu t'engages à l'armée.
> Tu cohabites avec un·e militaire stationné·e à l'étranger.
et que le Forem/l'ONEM en est averti depuis au moins un mois. Tu seras alors convoqué·e après cette période. Si tu reçois tout de même une convocation, no stress: justifie ton absence dans les 5 jours ouvrables après la date de convocation prévue.

TES DROITS ET OBLIGATIONS PENDANT LE SIP

Droits:
Tu gardes le droit aux allocations familiales pendant le SIP si tu ne travailles pas ou si tu gagnes moins de 541,09€ bruts par mois;
Tu restes couvert·e par la mutuelle de tes parents tant que tu ne travailles pas et que tu as moins de 25 ans.

Devoirs:
Tu dois être disponible sur le marché de l'emploi. Si tu es convoqué·e par le service de l'emploi (Actiris/Forem/VDAB) ou qu'il t'invite à te présenter chez un·e employeur·euse, **tu dois répondre** à ces convocations. Une absence injustifiée peut entraîner une sanction, voire une perte de tes droits!

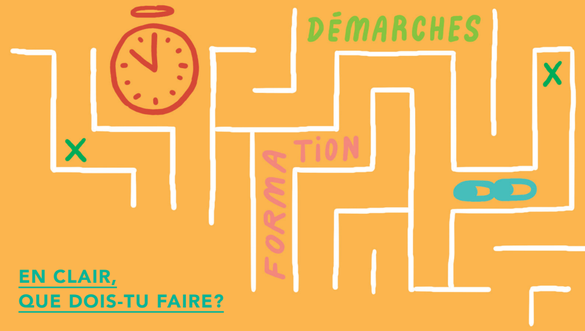

EN CLAIR, QUE DOIS-TU FAIRE?

Avoir une démarche active de recherche d'emploi, ça veut dire que tu dois:
> Accepter un emploi convenable qui t'est offert ou suivre une formation qui t'est proposée
> Être disponible pour le marché de l'emploi
> Rechercher toi-même activement un emploi, par des démarches régulières et variées, par exemple:

> En consultant régulièrement les offres d'emploi diffusées par la presse, par les sites internet (spécialisés ou d'entreprise) et en répondant aux offres d'emploi que tu trouves.
> En mettant ton CV actualisé en ligne sur les sites internet du Forem et d'Actiris et spécialisés tels que Indeed, Stepstone, Jobat, Références, …
> En posant spontanément ta candidature auprès d'employeur·euse·s.
> En t'inscrivant auprès de bureaux de recrutement et auprès d'agences d'intérim et en répondant aux offres d'emploi qu'ils te proposent.
> En participant régulièrement aux bourses et aux salons pour l'emploi.
> En collaborant activement avec ta·ton conseiller·e référent·e FOREM ou Actiris.

ATTENTION!

GARDE TOUTES LES TRACES ÉCRITES* DE TES DÉMARCHES
(*Copie des lettres de candidatures spontanées et des annonces, les réponses que tu as reçues avec date et adresse, copies des mails, des attestations de présentation chez un·e employeur·euse, …). **Ta parole ne suffit pas, il faut des preuves!** Mets toutes ces preuves écrites dans une farde et note dans un agenda tes démarches quotidiennes. Emmène-les à chaque entretien.

TUYAU: RÉALISE AU MOINS 2 DEMANDES D'EMPLOI PAR SEMAINE!